

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 09 Novembre 2020

L' an 2020 et le 9 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSSE Laurent, Maire

Présents : Mmes : ETIENNE Jacqueline, ARNOLD Aurélie, LOUZY Evelyne, WEISBECK Emilie, MM : HUMBERT Dominique, ETIENNE Alexandre, FONCK Gabriel, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David, PARISSSE Laurent, Maire.

Secrétaire de séance : Jacqueline ETIENNE

2020- REGLEMENTATION ET TARIF DES LOTS DE BOIS

Le Président informe le **Conseil Municipal** de la mise en place de la cession de lots de bois communal s'élevant à **50 €** et précise qu'un règlement est mis en place. Il expose les différents points (conditions générales, rôle, destination du produit vendu, prix, délais d'exploitation, de vidange et d'enlèvement, conditions d'exploitation et d'enlèvements, prescriptions particulières, responsabilité, sanctions, sécurité).

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de cession de lots de bois.

N°2020-33 SUBVENTION ADMR

Après avoir pris connaissance des interventions de l'ADMR pour la prise en charge des personnes aidées de **Lubine**, et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE

Le versement d'une subvention de 600 € au profit de l'ADMR.

N°2020 LIVRES DE NOËL

Comme chaque fin d'année pour Noël, le Conseil Municipal décide d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de 30 € pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer.

N°2020- CHANGEMENT DE FOURNISSEUR ELECTRICITE

Après avoir pris connaissance du courrier du 20 juillet 2020 du **Ministère** de la **Transition Ecologique** et **Solidaire** précisant que **Lubine** n'est plus éligible aux tarifs réglementés de vente de l'électricité et des différents devis analysés et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE

Que la **Commune** change de fournisseur d'électricité : **TOTAL DIRECT ENERGIE**

DONNE pouvoir au Maire pour signer le nouveau contrat de **TOTAL DIRECT ENERGIE**

N°2020-36 DEVIS APPARTEMENT COMMUNAL

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise **THIEBAUT David** concernant la remise en état de l'appartement communal, 1 Haute Rue, et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE

Le devis n°164 du 3 novembre 2020 de l'entreprise **THIEBAUT David** s'élevant à **1627.50 € TTC**

DONNE pouvoir au Maire pour signer et passer commande auprès de l'entreprise **THIEBAUT David**.

N°2020-37 DEVIS APPARTEMENT COMMUNAL

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise **REDELSPERGER Franck** concernant la remise en état de l'appartement communal, 1 Le Boiveau, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE

Le devis n°2078 du 18 septembre 2020 l'entreprise **REDELSPERGER Franck** s'élevant à **5808.38 € TTC**

DONNE pouvoir au Maire pour signer et passer commande auprès l'entreprise **REDELSPERGER Franck**.

N°2020-38 DEVIS CLOTURE DU PARC PAYSAGE

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise **S.N.E.E** concernant la mise en place d'une clôture du Parc Paysagé pour des raisons de sécurité ? et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE

Le devis n°DE201333 du 03 septembre 2020 l'entreprise **S.N.E.E** s'élevant à **5808.38 € TTC**

DONNE pouvoir au Maire pour signer et passer commande auprès l'entreprise **S.N.E.E**.

N°2020- APPROBATION DU DOCUMENT D'AMENAGEMENT

Le Président indique que **le Conseil Municipal** est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la Forêt Communale de Lubine établie pour la période 2019/2038 par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du **Code Forestier**.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement forestier proposé.

Le Maire,
Laurent PARISSÉ

